Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260002110-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.021

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

ASSAINISSEMENT : Lancement et Attribution d'un accord cadre à bon de commande de travaux sur les réseaux d'eaux usées

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° DC.2025.100 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025 approuvant la stratégie d'assainissement 2025-2030,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que Centre Morbihan Communauté s'engage dans un programme de renouvellement de ces réseaux d'eaux usées afin de réduire l'intrusion des eaux claires parasites dans ces systèmes d'assainissement,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600021I0-DE

Considérant Centre Morbihan Communauté doit pouvoir effectuer, dans certaines conditions, des travaux de réparation sur les réseaux, regards, tampons, branchements, équipements divers et des travaux d'extension de canalisations existantes,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un marché de travaux sur le territoire de Centre Morbihan Communauté répondant aux caractéristiques suivantes :

Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par une entité adjudicatrice, avec maximum de commandes,

Durée du marché : 12 mois reconductibles deux fois à compter de la date de notification,

Nombre de lots : 2 lots,

Les montants maximums sont les suivantes :

Lots	Zone géographique concernée	Montant maximum en € / période
Lot 1	Bignan, Locminé, Moréac, Plumelec et Saint-Jean-Brévelay	300 000 €HT
Lot 2	Billio, Buléon, Guéhenno, Evellys, Moustoir-Ac, Plumelin, et Saint-Allouestre	150 000 €HT

Les critères de jugement des offres pondérées sont les suivants :

- Critère prix : 40%
- Critère valeur technique : 40%
- Critère délai d'exécution : 20%

- Possibilité aux entreprises de répondre aux 2 lots.
- Une entreprise ne pourra être titulaire que de 1 lot afin de garantir des délais d'interventions raisonnables sur le territoire.

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, il pourra être procédé, pour chacun des lots, à une négociation avec les candidats ayant déposé une offre recevable en application des critères de jugement. Cette négociation portera sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE LANCER un Accord cadre à bons de commande mono attributaire, d'une durée de 12 mois reconductible deux fois à compter de la date de notification du marché, réparti en 2 lots sans montant minimum mais avec montant maximum de commandes tels que présentés ci-dessus,**
- **DE RETENIR les critères de sélection suivants :**
  - **Critère prix : 40%**
  - **Critère valeur technique : 40%**
  - **Critère délai d'exécution : 20%**
- **DE NEGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats de chacun des lots ayant une offre recevable en application des critères de jugement,**
- **D'ATTRIBUER les marchés, de signer les actes d'engagement avec les titulaires et toutes les pièces du marché, ainsi que toutes les pièces générées par l'exécution du marché,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'assainissement, à signer tout document se rapportant au dossier.**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600021I0-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

